

CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE

PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

MARDI 05 AOUT 2008 - 20 H 30

Sous la présidence de monsieur François MEYLAN, maire de Ferney-Voltaire.

Présents

M. le maire, François MEYLAN,

MMES et MM. les maires adjoints : Christine FRANQUET, Didier RIGAUD, Sylvie LACROUX, François TARPIN.

MMES et MM. les conseillers municipaux : Arnaud BERTHIER, Géraldine SACCHI HASSANEIN, Damien VERCAUTEREN, Michèle KAHN-ESTEVEES, François KIENTZLER, Frédérique LISACEK, Claire PETTERSEN, Van Lac NGUYEN, Cornélia MARINO, Fabienne FAURE, Christophe PAILLARD, Daniel RAPHOZ, Caroline DALMON, Jocelyne TISSOT, Martine JOLY, Martine PRUM, Christian LANDREAU.

Procurations

MME Fadma EL JAOUHARI à M. Didier RIGAUD,
M. Thao TRAN DINH à M. Arnaud BERTHIER,
MME Michèle DUBUISSON à MME Christine FRANQUET.

Absents excusés

MME Fatima MELAOUCH,
MM. Eric VANSON et Pierre-Etienne DUTY.

Absent

M. Carlo FORTI.

Secrétaire de séance

MME Christine FRANQUET.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2008.
3. Modification du tableau des emplois de la commune : création d'un poste de secrétaire au service scolaire.
4. Paiement des frais d'hôtel et de transport à l'occasion du déplacement au festival d'Avignon de deux agents du service culturel.
5. Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'association des élus municipaux du canton de Ferney-Voltaire.
6. Propositions de promesses de vente et d'achat dans le cadre de l'opération « Val Ferney » (programme ATEMI).
7. Versement d'une subvention exceptionnelle à la Société musicale de Ferney-Voltaire pour des frais de sonorisation à l'occasion de la fête de la musique.
8. Questions diverses.

DELIBERATIONS

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Christine FRANQUET est désignée pour remplir cette fonction.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2008

Point 11 – Daniel RAPHOZ aimerait voir apparaître sa remarque insistant sur le caractère accidentogène et dangereux du carrefour du CD 35 au lieu-dit La Planche Brûlée, ainsi que la réponse de M. le maire expliquant qu'il n'est pas favorable à la multiplication des giratoires, ce qui a constitué d'ailleurs un de ses arguments de campagne électorale.

Point 12 – Michèle KAHN-ESTEVEVES souhaiterait que figure son intervention sur la vie culturelle à Ferney-Voltaire, dans laquelle elle expliquait qu'il n'y avait pas d'un côté les intellectuels et de l'autre la population, et que les manifestations pouvaient être de qualité tout en gardant un esprit festif.

Christophe PAILLARD, s'exprimant au nom de son groupe, souligne qu'il remarque généralement des différences entre le *verbatim* et leur retranscription dans le compte rendu ; il souhaiterait que celui-ci soit plus objectif qu'il ne l'est aujourd'hui.

François MEYLAN précise qu'il existe plusieurs formes de procès-verbaux et que celle préconisée à Ferney-Voltaire est plutôt une forme simplifiée devant traduire l'esprit des échanges plutôt que le *verbatim*.

Ces précisions apportées, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2008 est adopté à l'unanimité des membres présents à ladite séance.

3. Modification du tableau des emplois de la commune : création d'un poste de secrétaire au service scolaire

Didier RIGAUD expose que, par délibération du 16 janvier 2007, le conseil municipal avait créé un poste de secrétaire au service scolaire à raison de 16H par semaine, mais qu'il a ensuite été demandé à l'agent employé sur ce poste d'assurer le remplacement de l'assistante administrative des cantines scolaires. Cette dernière, qui occupait un poste à temps complet, a déposé un dossier de demande de maladie professionnelle et sera prochainement mise à la retraite.

Ce remplacement devenant définitif, il convient de créer un emploi de secrétaire au service scolaire à temps complet pour assurer la gestion des restaurants scolaires. Le poste occupé par l'agent actuellement en arrêt maladie, sera supprimé au moment de sa mise à la retraite.

Le poste créé en 2007 devient sans objet depuis la nomination au service scolaire d'un adjoint administratif de la commune par mobilité interne.

Après avis de la commission « finances, personnel et systèmes d'informations » réunie le 23 juillet 2008,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité la création d'un emploi de secrétaire au service scolaire à temps complet (35 H hebdomadaire) – cadre d'emploi des adjoints administratifs - et, simultanément, la suppression d'un emploi de secrétaire à temps non complet (16 H.00 hebdomadaire) – cadre d'emploi des adjoints administratifs – au service scolaire.

APPROUVE à l'unanimité la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2008,

AUTORISE le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Paiement des frais d'hôtel et de transport à l'occasion du déplacement au festival d'Avignon de deux agents du service culturel

Michèle KAHN-ESTEVEES rapporte que, dans le cadre de la programmation culturelle annuelle de Ferney, un ordre de mission a été donné à deux agents du service culturel afin de se rendre à l'édition 2008 du festival d'Avignon.

A cette occasion, l'agence de voyage Carlton Wagonlit Travel a établi une facture de 850 € pour la commande de deux allers-retours en train et de 4 nuits et petits déjeuners à l'Hôtel Cube à Villeneuve-les-Avignon. La base forfaitaire de prise en charge des frais d'hôtel des agents de la fonction publique territoriale étant inférieure aux tarifs ici pratiqués, il y a lieu de prendre une délibération. Elle précise que cette dépense s'inscrit dans le cadre budgétaire général de la programmation culturelle pour l'année 2008.

M. le maire répond positivement à la question de Martine PRUM qui voudrait savoir si un rapport sera fourni sur ce déplacement.

Christophe PAILLARD informe que ce projet de voyage a été évoqué en commission « Culture et cultures » où il a reçu un avis favorable. Il ajoute qu'il s'agit d'une tradition qui se perpétue.

Jocelyne TISSOT confirme que les agents du service culturel vont chaque année au festival d'Avignon, pour faciliter leur travail de recherche de spectacles.

Christian LANDREAU dit qu'il ne prendra pas part au vote car il estime que les sujets d'importance mineure comme celui-ci ne devraient pas relever du conseil municipal mais d'une simple décision du maire.

M. le maire lui explique que des raisons légales nécessitent la présentation de ce point au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité (1 abstention de Christian LANDREAU) le paiement en faveur de l'agence de voyage Carlson Wagonlit Travel d'une facture de 850 € pour la prise en charge des frais de transport et d'hébergement de deux agents du service culturel à l'occasion du festival d'Avignon,

AUTORISE le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout document relatif à ce dossier.

5. Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'association des élus municipaux du canton de Ferney-Voltaire

Christine FRANQUET présente au conseil municipal l'association des élus du canton de Ferney-Voltaire dont la commune est membre. Ses statuts prévoient dans leur article 4 :

- « L'association est gérée par un conseil d'administration composé des maires des 8 communes du canton et d'un élu par commune, désigné par chaque conseil municipal ».

- « Le renouvellement du conseil a lieu après l'élection des nouveaux conseillers municipaux ».

Compte tenu du renouvellement général des conseils municipaux en mars dernier, il convient de désigner un élu représentant la commune de Ferney-Voltaire au sein du conseil d'administration de l'association précitée, en plus du maire qui est membre de droit.

Christine FRANQUET informe le conseil municipal que Fatima MELAOUCH s'est déclarée candidate et précise qu'une première réunion du conseil d'administration a eu lieu à l'occasion de laquelle sa candidature a été évoquée.

Elle ajoute qu'il existe un répertoire électronique sur le serveur municipal à la disposition des élus, dans lequel les statuts de cette association seront consultables.

Christian LANDREAU déclare ne pas vouloir prendre part au vote. Il estime que cette candidature n'a pas été motivée et qu'il aurait été intéressant de savoir si les oppositions avaient leur place dans cette association. Par ailleurs, malgré toute l'estime qu'il a pour Fatima MELAOUCH, il considère que sa fonction de maire adjointe représente une charge de travail déjà suffisamment lourde.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité (5 abstentions : Fabienne FAURE, Christophe PAILLARD, Daniel RAPHOZ, Caroline DALMON, Christian LANDREAU) Fatima MELAOUCH pour siéger au conseil d'administration de l'association des élus municipaux du canton de Ferney-Voltaire.

AUTORISE le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout document relatif à ce dossier.

6. Propositions de promesses de vente et d'achat dans le cadre de l'opération « Val Ferney » (programme ATEMI)

A l'aide de plans projetés, Arnaud BERTHIER expose que l'opération immobilière « Val Ferney » correspond à un permis de construire déposé sous l'ancienne municipalité sur un tènement sis chemin de la Planche Brûlée, composé en partie de parcelles appartenant à la commune. Ce permis de construire, pour avoir toute son assiette foncière, a donc fait l'objet d'une convention entre la commune et la S.C.I. « Ferney-Voltaire ».

Le projet se compose de deux corps de bâtiments de logements dont un aura à sa base une galerie commerciale donnant sur le chemin de la Planche-Brûlée. 113 logements sont prévus, dont 25 logements sociaux. A l'arrière se développera un parc touché par une servitude publique, et donc ouvert au public. L'objet initial de la convention prévoyait d'échanger les terrains de la commune contre la construction de maisons. Toutefois, le caractère détachable de ces constructions du reste de l'opération, était incompatible avec le code des marchés publics auquel la commune est soumise.

Il a alors été envisagé de récupérer des surfaces dans les bâtiments en contrepartie des parcelles laissées au promoteur. La négociation entre la commune et l'opérateur a abouti à un projet de 3 actes de vente et d'achat devant être finalisés concomitamment, à savoir :

- ✘ Un acte de vente par la ville de Ferney-Voltaire à la SCI Ferney-Voltaire portant sur des parcelles communales AC 62 et 64, au prix de 1 105 940 € H.T.,
- ✘ Un acte de vente en état futur d'achèvement par la SCI Ferney-Voltaire à la ville de Ferney-Voltaire portant sur 5 appartements d'une surface de 343 m², au prix de 743 472 € H.T.,

- ✗ Un acte de vente par la SCI Ferney-Voltaire portant sur un local d'activités d'une surface de 161 m², au prix de 362 468 € H.T.

Arnaud BERTHIER précise que ce projet est conforme aux avis rendus les 05 février et 18 juillet 2008 par le Service des Domaines.

A une question de Michèle KAHN-ESTEVEES sur la destination des surfaces commerciales, Arnaud BERTHIER indique qu'il est difficile de savoir à l'heure actuelle. S'agissant du local dont la commune sera propriétaire, les choses ne sont pas arrêtées même si un projet de crèche parentale a été évoqué.

Daniel RAPHOZ rappelle l'historique de ce dossier étudié par l'ancienne municipalité, et explique que ce qui avait motivé les élus en charge de l'urbanisme à réaliser cet échange, c'était les 25 % de logements dits « sociaux », la création de logements communaux, mais aussi la présence d'une galerie commerciale contribuant à l'animation du quartier.

Tout en reconnaissant que l'échange présenté ce soir est intéressant pour la collectivité, il émet cependant une réserve sur le projet de création d'une crèche dans ce lieu qui lui semble inapproprié, au détriment de la galerie marchande. Il rappelle que ce type de structures est soumis à des contraintes techniques fortes.

Arnaud BERTHIER répond que, s'agissant du projet de crèche, des études seront faites pour bien en mesurer la faisabilité et les incidences. Il souligne que le projet peut sembler opportun en raison de la proximité de l'école intercommunale. S'agissant des crèches publiques, il rappelle le transfert de cette compétence à la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2009.

M. le maire expose que l'objectif de la municipalité est de regarder où se situe l'intérêt réel de la population.. Considérant que la Communauté de communes du Pays de Gex (C.C.P.G.) n'envisage pas de nouvelle crèche à Ferney-Voltaire dans l'immédiat, l'idée d'une crèche privée dans des locaux communaux, ne doit pas être appréhendée uniquement du point de vue de son coût, mais plutôt comme un service rendu à la population. S'il s'avère que le projet de crèche est irréalisable notamment pour des raisons techniques, la municipalité observera l'évolution des affectations commerciales de la galerie pour y proposer un projet en synergie.

A une question de Caroline DALMON demandant si des parents se sont portés volontaires pour participer à la crèche parentale, M. le maire répond avoir rencontré, notamment pendant la campagne électorale, un certain nombre de personnes prêtes à se lancer dans ce type d'opération.

Fabienne FAURE souhaite que ce projet de crèche n'entre pas en concurrence avec la future crèche intercommunale de Ferney-Voltaire qui certes n'est pas prévue à court terme, mais figure quand même dans la liste de la C.C.P.G. Elle indique par ailleurs que les tarifs pratiqués dans les crèches privées sont souvent prohibitifs.

Répondant à une question de Fabienne FAURE sur la date d'achèvement de l'opération, Arnaud BERTHIER expose que le projet est en cours de commercialisation pour un achèvement prévisible dans 30 à 36 mois.

Daniel RAPHOZ rapporte aux membres du conseil municipal que le promoteur parle déjà de la crèche et du passage de la ligne F au chemin de la Planche Brûlée. Arnaud BERTHIER mentionne que, si la brochure commerciale de l'opération parle bien de crèche et de bus, l'argumentaire du promoteur ne fait que lister les équipements déjà existants sur Ferney-Voltaire.

M. le maire expose que la commune a pu demander des modifications techniques dans le but de ne se priver d'aucune option, y compris l'installation d'une crèche. Il rappelle qu'aucune décision n'est prise sur l'affectation du local. Par ailleurs, il n'est pas question pour l'instant que la ligne F passe au chemin de la Planche Brûlée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité (1 abstention de Martine JOLY) les conventions à intervenir entre la ville de Ferney-Voltaire et la société ATEMI, fixant les modalités de vente et d'achat susmentionnés dans le cadre de l'opération « Val Ferney »,

AUTORISE le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer lesdites conventions, les actes de vente et d'achat y afférents, et tout document s'y rapportant.

7. Versement d'une subvention exceptionnelle à la Société musicale de Ferney-Voltaire pour des frais de sonorisation à l'occasion de la fête de la musique

Michèle KAHN-ESTEVEES expose qu'à l'occasion de la fête de la musique, le spectacle musique et danse organisé par le conservatoire, initialement prévu dans la Grand' Rue, a été déplacé sur le parvis de l'école primaire Jean Calas pour des raisons techniques de pose de plancher.

La sonorisation devait être prise en charge au niveau du podium de la Grand' Rue. Le déplacement du spectacle devant l'école Jean Calas a conduit à trouver dans l'urgence un autre moyen de sonorisation.

La société musicale de Ferney-Voltaire, par l'intermédiaire de son président, a accepté de prendre en charge provisoirement les frais de sonorisation en faisant appel à un prestataire local pour un montant de 300 €.

Il est donc nécessaire de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à la société musicale de Ferney-Voltaire, en remboursement de cette avance pour le spectacle du conservatoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à la société musicale de Ferney-Voltaire,

AUTORISE le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout document s'y rapportant.

8. Questions diverses

Bulletin municipal :

Fabienne FAURE fait part de son étonnement sur le court laps de temps laissé aux minorités pour rendre leur texte, par rapport à la date de parution du bulletin municipal. Elle s'étonne également de ne pas avoir reçu les procès-verbaux des réunions de la commission « Communication et participation citoyenne », ce qui lui aurait permis de connaître suffisamment tôt les « règles du jeu ». Elle déclare craindre que le futur journal municipal privilégie les aspects de forme au détriment du contenu et du débat démocratique.

Pour M. le maire, il ne faut pas juger le bulletin municipal avant sa sortie. Il rappelle qu'il s'agit d'un document d'information destiné à la population, permettant également aux différents groupes d'exprimer librement leurs idées. Le journal municipal n'a pas vocation à devenir un espace de dialogue entre les listes, ce dernier devant avoir lieu prioritairement au conseil municipal.

Christine FRANQUET reconnaît que, pour des questions techniques, les procès-verbaux de la commission qu'elle dirige n'ont pas été diffusés mais le seront très prochainement. Elle précise que les

discussions autour du futur bulletin ont eu lieu dans les dernières réunions de la commission, où un certain nombre de membres étaient absents. Il a été convenu que la page de l'opposition serait partagée en 3 colonnes pour permettre l'expression des 3 minorités selon un nombre de caractères plafonné. Elle estime que le délai de près d'un mois report compris pour rédiger un tiers de page est raisonnable.

Christine FRANQUET expose que le journal paraîtra 5 fois par an, et que le délai imparti aux groupes minoritaires pour remettre leur article, sera toujours le même.

Christian LANDREAU estime que les minorités pourraient obtenir un espace d'expression plus important dans la mesure où elles représentent politiquement 2 ferneysiens sur 3. Il indique avoir des doutes sur la faisabilité technique d'inclure dans une même page, les « 1 700 signes » laissés à chaque groupe, et demande que ce point soit vérifié.

Caroline DALMON quitte la salle.

A une question de Christian LANDREAU demandant si un bon à tirer sera soumis à chaque minorité pour son article, Christine FRANQUET répond que cela ne pose aucun problème.

Martine PRUM exprime le regret que tout le monde n'ait pas été averti du report de délai accordé.

Transports

M. le maire indique qu'une réunion se tiendra le 12 août 2008 à la Communauté de communes du Pays de Gex (C.C.P.G.), où sera examinée la question des transports en commun dans le sud du Pays de Gex.

Il rappelle que la politique des transports s'organise de la façon suivante dans le Pays de Gex:

- Le Département de l'Ain a la compétence transports côté français. Une discussion est en cours avec la C.C.P.G. pour une délégation éventuelle de cette compétence.
- Le G.L.C.T. est en charge des transports transfrontaliers.
- Le transport ferroviaire est de la compétence de la Région.

Il rapporte au conseil municipal les règles générales régissant les transports publics et évoque les difficultés rencontrées pour modifier une ligne de transports.

En premier lieu, une norme européenne impose que les horaires sortent obligatoirement le 2^{ème} dimanche de décembre, ce qui contraint les Transports Publics Genevois (T.P.G.), qui éditent les documents de transports, à obtenir les informations au plus tard le 31 juillet.

Au 31 juillet de cette année, les nouvelles décisions n'ont pas été faciles à prendre du fait des changements d'équipes intervenus récemment au sein du Groupement Local Transfrontalier des Transports (G.L.C.T.), du Conseil général de l'Ain et de la C.C.P.G..

Les modifications qui interviendront le 13 décembre 2008 sur la ligne de bus Gex-Ferney, sont l'augmentation des fréquences, le rétablissement d'un service le dimanche, et des changements de type de bus.

En ce qui concerne la ligne de bus Ferney-Genève, le nouvel appel d'offres n'entrera pas en vigueur avant 2010. Des discussions sont en cours, notamment sur une modification du circuit qui pourrait emprunter l'avenue des Alpes par un franchissement de l'Ouye depuis le nouveau giratoire des Manoirs, en direction du centre international d'affaires, puis retour à l'avenue du Jura. Cette solution permettrait d'éviter les feux tricolores de l'avenue du Jura et de mieux desservir le lycée international et des quartiers peuplés de la ville. Par ailleurs, une amélioration sera proposée pour les bus venant de Gex : les bus feraient une boucle entre Ferney-mairie, Prévessin-Moëns où il n'existe aucun service de bus actuellement, la zone du Leclerc et l'aéroport secteur français. Il s'agirait d'une solution

provisoire en attendant l'étude de deux lignes différentes, une ligne Versoix-Meyrin, une deuxième ligne Technoparc-aéroport.

S'agissant de la politique ferroviaire de la Région Rhône-Alpes, il n'y a pas de changement fondamental : remplacement en cours des rames de TER entre Bellegarde et Genève, volonté de mettre en place des fréquences plus élevées ; toutefois, la cadence de 30 minutes entre Bellegarde et Genève n'est pas pour tout de suite en raison de problèmes techniques dans l'accès à la gare de Genève (affluence de trains arrivant de ce côté-ci de la gare).

M. le maire fait part d'une montée en puissance des utilisateurs de lignes de bus TER, ainsi que de changements en matière de communication envers les usagers, par exemple en période de grève.

Christian LANDREAU demande quelle est la part de la compensation financière genevoise (C.F.G.) consacrée aux transports et rappelle qu'elle avait été instaurée précisément pour venir en aide aux transports transfrontaliers.

M. le maire indique que la C.F.G. a été mise en place en 1972 pour compenser le manque de taxe professionnelle provenant du Pays de Gex, en raison de la proximité de la Suisse et des difficultés d'y installer des entreprises. En revanche, il juge souhaitable de mettre en place une taxe transports, mais seul le Conseil général a cette compétence actuellement.

M. le maire fait remarquer au conseil municipal que, jusqu'alors, les T.P.G. étaient dans une logique de lignes radiales. La nouveauté que la commission transports propose et que semble admettre aujourd'hui les T.P.G., est l'étude des deux lignes radiales Versoix-Meyrin et Technoparc-aéroport.

M. le maire répond à une question d'Arnaud BERTHIER en indiquant que la possibilité d'un bus à soufflet sera étudiée dans le nouvel appel d'offres.

Christian LANDREAU émet le vœu que tout nouveau contrat comporte des clauses évolutives pour tenir compte du contexte lui-même évolutif du Pays de Gex.

Christine Franquet fait remarquer que la ligne F entre Genève et Ferney est saturée et qu'il sera difficile d'attendre jusqu'en 2010 pour voir une augmentation des fréquences.

En réponse à Daniel RAPHOZ posant la question de savoir si, en sa qualité de président de la commission transports, le maire peut informer l'assemblée sur le Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.), M. le maire dit que la mise en place du P.D.U. suppose d'avoir la compétence transports, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il reconnaît que l'absence de P.D.U. est une lacune du Schéma de Cohérence Territoriale (S.CO.T.) à laquelle il faut remédier. Toutefois, pour le mettre en place, il faut obtenir d'une part la délégation de la compétence transports du Conseil général et, d'autre part, l'accord du Préfet dans la mesure où la population du Pays de Gex compte moins de 100 000 habitants.

Pour revenir aux projets de réaménagement du parcours de la ligne F, Daniel RAPHOZ demande si tous les projets ont été réfléchis et bien étudiés. Quelle sera la durée des nouveaux trajets de la ligne F ? Le renforcement des cadences entre Gex et Ferney est-il justifié ? Quelles sont les réflexions autour de la ligne Versoix-Meyrin ?

M. le maire expose que les informations données au conseil municipal sont une chose, et les décisions prises une autre. Aucune nouvelle ligne ou modification de ligne ne peut voir le jour sans études : les T.P.G. travaillent sur des programmes, la C.C.P.G. compte un fonctionnaire spécialisé dans ce domaine, le G.L.C.T. fait également travailler un technicien qui apprécie la rentabilité des projets. Il appartient au politique d'appréhender les choses du point de vue du service rendu à la

population. Une négociation entre les deux parties a lieu pour voir ce qui est politiquement souhaitable et financièrement supportable.

En réponse à Martine PRUM évoquant la question du tramway, M. le maire confirme que cette possibilité fait partie des études en cours, tout en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'une solution beaucoup plus onéreuse que le bus. Arnaud BERTHIER précise que, si le tramway est effectivement un investissement très lourd financièrement, il est un remarquable outil d'aménagement du territoire d'une part, et que son amortissement s'étire sur des périodes de temps bien plus longues d'autre part.

Christophe PAILLARD se félicite des réflexions en cours sur la mise en place de lignes de transports transversales, en sus des cheminements radiaux. Pour lui, il faut veiller à ce que les nouveaux aménagements dans le parcours de la ligne F ne se fassent pas au détriment de la rapidité du transport.

Pour le maire, le contournement des feux tricolores et le passage en site propre sur certains tronçons, devraient garantir la fluidité de la future ligne. Il rappelle toutefois que les études sont en cours sur ce point.

Arnaud BERTHIER rappelle la volonté des T.P.G. de limiter la durée des trajets.

Fabienne FAURE reconnaît que la détermination de M. le maire a permis de « faire bouger les choses » au sein de la C.C.P.G.

Fleurissement

Christian LANDREAU déclare avoir remarqué des changements dans les modalités de fleurissement de la ville, avec un embellissement moindre.

François TARPIN explique que le fournisseur habituel, l'entreprise MAILLARD frères, a cessé son activité. La commune a été amenée à changer sa politique de fleurissement en faisant certains choix à partir de plantes plus pérennes, nécessitant moins d'arrosage et moins d'entretien. Par ailleurs, le remplacement des anciennes plantations par les nouvelles demande du temps, ce qui explique que tous les emplacements n'aient pu être refleuris cette année.

Fabienne FAURE dit comprendre que le choix des nouvelles plantations est moins une contrainte qu'une volonté politique de la nouvelle équipe municipale. Arnaud BERTHIER confirme que, s'il est vrai que la cessation d'activité de l'entreprise Maillard a obligé l'équipe en charge du fleurissement à réagir de la sorte, cette attitude était de toute façon inscrite dans le programme électoral et la présente municipalité entend continuer dans ce sens les années suivantes.

Révision du P.L.U.

Arnaud BERTHIER présente, à titre d'information, le planning prévisionnel de sélection des équipes d'urbanistes :

- Semaine 37 : entretiens avec les équipes candidates, ouverts à tous les membres des commissions « urbanisme » et d'appel d'offres (C.A.O.).
- Semaine 38 : débriefing en commission « urbanisme » et réunion de la C.A.O. pour le choix des équipes.
- Semaine 39 : rédaction de la note de synthèse en vue de la séance du conseil municipal prévu semaine 41 pour attribuer les 2 marchés.

Fin octobre : signature des ordres de services après extinction du délai du référé précontractuel.

SEANCE LEVEE A 22 H 20

Prochaine réunion du conseil municipal : Mardi 2 septembre 2008 à 20 H 30.